

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

du Cégep de Matane

Troisième rapport d'évaluation

8 septembre 2003

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 30 septembre 2003

Monsieur André Valade
Directeur des études
Cégep de Matane
616, avenue Saint-Rédempteur
Matane (Québec) G4W 1L1

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages révisée

Monsieur le Directeur,

La Commission a examiné, lors de sa réunion du 8 septembre 2003, la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages de votre Collège, révisée en 2000.

Les modifications apportées visent à préciser certains articles et à étendre la politique à l'évaluation des apprentissages en formation continue. La politique révisée est plus complète, notamment dans l'énonciation des éléments du plan d'études et dans la définition des responsabilités, et plus précise en ce qui a trait à l'épreuve synthèse de programme et à la procédure de sanction des études.

La Commission considère que la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Cégep de Matane contient toujours les éléments essentiels assurant des évaluations de qualité et maintient son jugement déjà reconnu à l'effet que cette politique est entièrement satisfaisante.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer